



Infiltrations multiples et récurrentes sous garantie decennale

Par **heben**, le **16/02/2010** à **10:41**

Bonjour,

Nous avons construit une maison courant 2008, avec une partie toit terrasse couvrant le rez de chaussé et une partie toit plat bac acier couvrant l'étage. En septembre 2009, nous constatons une infiltration venant du toit terrasse. Nous avons alors contacté l'entreprise d'étanchéité qui, après diagnostic, a réparé uniquement la zone qu'il pensait être concernée. Aujourd'hui (février 2010), nous constatons un nouveau point d'infiltration venant du toit terrasse, et également de multiples points d'infiltrations venant du bac acier.

Nous n'avons maintenant plus aucune confiance dans l'ouvrage de l'étancheur. Faudra-t-il le faire revenir tous les 6 mois pour qu'il fasse des "patch" le temps de la garantie decennale et dans 10 ans, garantie decennale finie, payer de notre poche ces problèmes d'étanchéité ???

Quels recours avons nous ?

Doit-on faire intervenir un expert indépendant qui attestera de la non qualité de l'ouvrage d'étanchéité et qui nous permettra de refaire [s]entièrément [/s]'étanchéité ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **aie mac**, le **16/02/2010** à **18:52**

bonjour

[citation]Aujourd'hui (février 2010), nous constatons un nouveau point d'infiltration venant du toit terrasse, et également de multiples points d'infiltrations venant du bac acier[/citation] êtes-vous certain qu'il s'agisse bien d'infiltrations en provenance de la toiture en bacs acier? parce qu'il peut tout autant s'agir d'un problème de condensation, tout à fait vraisemblable avec ce type de toiture (il suffit de quelques "trous" dans l'isolant pour provoquer des condensations à chaque coup de froid)(coup de froid qui peut également être provoqué par une pluie brusque sur un toit tiède).

[citation]Nous n'avons maintenant plus aucune confiance dans l'ouvrage de l'étancheur. Faudra-t-il le faire revenir tous les 6 mois pour qu'il fasse des "patch" le temps de la garantie decennale et dans 10 ans, garantie decennale finie, payer de notre poche ces problèmes d'étanchéité ???

[/citation]

la confiance est un élément affectif, donc subjectif, qui n'a pas à entrer en ligne de compte dans la gestion du sinistre.

l'entreprise doit un ouvrage étanche, point.

peu importe le reste.

[citation]Quels recours avons nous ?

Doit-on faire intervenir un expert indépendant qui attestera de la non qualité de l'ouvrage d'étanchéité et qui nous permettra de refaire entièrement l'étanchéité ? [/citation]

pour qu'un expert atteste de la non qualité d'un ouvrage au point de le refaire intégralement, il faut que cela reflète la réalité de malfaçons graves et pas d'un vague sentiment que de toute façon ça va fuir...

et cette décision sera prise soit en amiable par l'expert de l'assureur de l'entreprise, soit en judiciaire par le juge sur avis de l'expert judiciaire qu'il aura mandaté.

cette éventualité ne me semble néanmoins pas à l'ordre du jour, du peu que vous en dites.